



## Expropriétaire demande 500€ 8 mois après départ

Par **mariemarie14**, le 13/11/2010 à 12:32

Bonjour,

J'ai quitté un appartement que je louais depuis deux ans le 28 février 2010 (donc il y a 8 mois). Mon ex-proprétaire (qui était une agence de logements étudiants), a envoyé à mes parents (qui étaient mes garants) une lettre leur demandant 500€ pour des travaux qu'ils auraient fait dans le studio.

Ont-ils le droit de me demander de l'argent, en plus de la caution, et 8 mois après mon départ ?

Si un nouveau locataire a habité dans l'appartement entre temps, est-ce que cela change quelque chose ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses,

Cordialement,

Marie LATHIERE

Par **aliren27**, le 13/11/2010 à 14:39

bonjour,

aviez vous fait un EDL de sortie ?

Par **mariemarie14**, le **13/11/2010** à **14:42**

Oui j'ai fait un état des lieux de sortie. Il précise qu'il y a "des taches" sur les murs (c'est écrit également sur l'état des lieux d'entrée) et que les murs sont jaunis (je suis fumeuse, et j'ai habité deux ans dans cet appartement).

Merci pour votre réponse

Marie